

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Quorum : 6

Date de convocation : 21 avril 2026

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 10

Étaient présents : BLAES Marcel – KIEFFER Christophe – DIEBOLD Virginie - GRIENENBERGER Thibaud – NEUERBURG Ulrike – BIANCHI Nathalie – FRICKER Céline – LAZZARI Johan – JANEL Florent – STOLTZ Kévin

Absente excusée : KOELSCH Lucie

Assistait en outre à la séance Mme Doria-Judith HALLER, en qualité de secrétaire de mairie.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de la séance du 20 avril 2026
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Achat de la parcelle GASSMANN
- 4) Présentation du Compte Financier Unique
- 5) Affectation des résultats 2025
- 6) Vote des taux de fiscalité directe locale
- 7) Vote du budget primitif 2026
- 8) Mise en place des commissions
- 9) Communications et divers

Le Maire informe le conseil qu'il souhaite ajouter le point **2026-04-10 – Ajout de panneaux destinés à rappeler l'interdiction aux déjections canines sur le terrain de l'aire de jeux ainsi qu'à informer la présence de la vidéosurveillance dans la commune** à l'ordre du jour.

2026-04-01 – Approbation de la séance du 20 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 20 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

2026-04-02 – Désignation du secrétaire de séance

M. Kévin STOLTZ est désigné secrétaire de la séance à l'unanimité des membres présents.

2026-04-03 – Achat de la parcelle GASSMANN

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2024-07-07 concernant l'acquisition du terrain sur lequel est situé le panneau d'agglomération à l'entrée du village, rue de l'école.

Ses propriétaires, Bernard et Isabelle GASSMANN, proposaient de céder à la commune la parcelle section 8 n°178/1222 lieudit « Auf der Milchmatt » d'une superficie de 0,25 ares pour un euro symbolique.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil, après délibération, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires envers M. et Mme GASSMANN afin d'acquérir cette parcelle, à signer l'acte de vente et décide d'inscrire cette acquisition à l'euro symbolique ainsi que les frais de notaire au budget primitif 2026.

2026-04-04 – Présentation du compte financier unique

Le compte financier unique est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Monsieur le Maire soumet aux conseillers les résultats d'exécution budgétaire contenus dans le compte financier unique 2025.

Dépenses d'investissement	89 112,18 €
Recettes d'investissement	70 528,95 € <i>(59 597,99 € de recettes réalisées + 429,96 € constituant le résultat antérieur + 10 501 € de restes à réaliser constitués de subventions à percevoir)</i>
Solde d'exécution de l'exercice	-18 583,19 €
Dépenses de fonctionnement	165 803,68 €
Recettes de fonctionnement	251 916,28 € <i>(171 128,58 € de recettes réalisées + 80 787,70 € constituant le résultat antérieur)</i>
Résultat de l'exercice 2025	86 112,60 €

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal constate la concordance des chiffres de l'ordonnateur avec ceux du comptable et approuve le compte financier unique 2025.

2026-04-05 – Affectation des résultats 2025

Le conseil municipal de la commune de Hengwiller réuni en séance ordinaire,

Après avoir entendu le CFU de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,

Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2024	RESULTAT 2025	RESTES A REALISER DEPENSES 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER EN RECETTES 2025	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT	
INVEST	429,96€	-29 514,19€	/	10 501 €	-18 583,23 €	Compte 001 -29 084,23
FONCT	80 787,70€	5 324,90€	/		86 112,60 €	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement, déficit, de la section d'investissement)

Décide d'affecter le résultat comme suite :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	86 112,60 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	18 583,23 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	//
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	67 529,37 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE Déficit à reporter (ligne 002)	

2026-04-06 – Vote des taux de fiscalité directe locale

Le maire soumet au conseil municipal la notification des taux d'imposition des taxes directes locales adressée par les services fiscaux. Il explique que le produit de référence pour les taxes foncières et la taxe d'habitation (concernant uniquement les résidences secondaires) au titre de 2026 s'élève à **52 809€**.

Il propose de procéder à une augmentation proportionnelle de 10% par rapport aux taux de référence transmis en intégrant également l'augmentation réglementaire possible de 1,86% concernant la taxe d'habitation.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après délibération, avec 7 votes pour, 3 votes contre et aucune abstention, **décide d'augmenter les taxes locales proportionnellement de +10% en intégrant l'augmentation réglementaire maximale autorisée de +1,86% concernant la taxe d'habitation**, et ce dans le but d'obtenir un produit total égal à **58 195€**, soit une augmentation des recettes de la commune de **+ 5 386€**.

Détail des différents taux votés :

Taxes foncières bâties : **28,84%**

Taxes foncières non bâties : **52,69%**

Taxes d'habitation : **6,02%**

Taxes	Bases imposition prévision 2026	Taux votés en 2026	Produit
Taxe foncière (bâti)	183 400	28,84 %	52 893 €
Taxe foncière (non bâti)	9 400	52,69 %	4 953 €
Taxe d'habitation	5 800	6,02 %	349 €
TOTAL			58 195 €

2026-04-07 – Vote du budget primitif 2026

Le Maire présente le budget primitif 2026 de la commune établi comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	234 053,37 €
- Recettes de fonctionnement :	234 053,37 €
- Dépenses d'investissement :	113 116,56 €
- Recettes d'investissement :	113 116,56 €

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération, le budget primitif 2026 de la commune est adopté à l'unanimité des membres présents.

2026-04-08 – Mise en place des commissions

Le maire explique le rôle et le fonctionnement des différentes commissions communales appelées à être formées.

Après débat, les conseillers réunis constituent comme ci-dessous lesdites commissions, le Maire est membre d'office.

1) **Commission de révision de la liste électorale :**

Un conseiller municipal : Nathalie BIANCHI
 Un délégué de l'administration (ni conseiller, ni agent) : Maxime KIEFFER
 Un délégué du tribunal judiciaire (ni conseiller, ni agent) : Hélène ALHEILLY

2) **Commission des Finances :** Christophe KIEFFER – Virginie DIEBOLD – Thibaud GRIENENBERGER - Kévin STOLTZ

3) **Commission de l'agriculture :** Céline FRICKER – Florent JANEL

4) **Commission de la voirie :** Florent JANEL – Thibaud GRIENENBERGER – Ulrike NEUERBURG

5) **Commission de l'urbanisme :** BLAES Marcel – KIEFFER Christophe – DIEBOLD Virginie - GRIENENBERGER Thibaud – NEUERBURG Ulrike – FRICKER Céline – LAZZARI Johan – JANEL Florent – STOLTZ Kévin – KOELSCH Lucie

- 6) **Commission du conseil de discipline** : Nathalie BIANCHI - Virginie DIEBOLD
- 7) **Commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis dans le cas de marchés publics** :
Titulaires : Christophe KIEFFER – Virginie DIEBOLD – Thibaud GRIENENBERGER
Suppléants : Florent JANEL – Ulrike NEUERBURG – Johan LAZZARI
- 8) **Commission communale de chasse** : Kévin STOLTZ – Johan LAZZARI
- 9) **Désignation d'un délégué militaire** : Christophe KIEFFER
- 10) **Commission intercommunale des impôts directs** (trois noms doivent être proposés à la communauté de communes du Pays de Saverne) :
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.N.B): BIANCHI Nathalie
Taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B): LAZZARI Johan
Taxe d'habitation (T.H): GRIENENBERGER Thibaud

2026-04-09 – Communications et divers

Fleurissement du village

Virginie DIEBOLD et Thibaud GRIENENBERGER travaillent actuellement sur le fleurissement du village.

2026-04-10 – Ajout de panneaux destinés à rappeler l'interdiction aux déjections canines sur le terrain de l'aire de jeux ainsi qu'à informer la présence de la vidéosurveillance dans la commune

Monsieur le Maire présente aux conseillers un devis provenant de l'entreprise EG SIGNALISATION et prévoyant la fourniture de 2 panneaux « interdit aux déjections canines » et de 3 panneaux « participation citoyenne ». Ce devis s'élève à 366,02€ HT, 439,22€ TTC.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide de valider ce devis, d'autoriser le Maire à le signer et d'inscrire cette dépense au budget primitif 2026 au compte 215738 « Autre matériel et outillage de voirie ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h08.

Le Maire, Marcel BLAES